



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## RSA

Question écrite n° 117817

### Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans. Entrée en vigueur le 1er septembre 2010, cette mesure concerne exclusivement les jeunes ayant travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années, soit 3 214 heures de travail. Or ce contingent d'heures apparaît non adapté à la situation de jeunes publics fragiles, en difficulté, tels que les jeunes sans emploi, en rupture avec leur famille, ou encore les jeunes sortant des foyers de la DASS. L'accès au RSA pour ces jeunes en grande précarité apparaît cependant indispensable dans la mesure où cette aide agit comme un véritable levier contre l'exclusion et facilite leur insertion professionnelle. Dans le cadre des réflexions actuelles sur la nécessité d'engager des réformes du RSA, une révision des critères d'obtention du RSA-jeunes semble urgente, en revoyant par exemple les obligations de contingent des heures de travail. Il lui demande quelles suites elle entend réserver à sa demande.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Demilly](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117817

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 2011, page 9724

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)